

**PRÈS LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX
CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphan

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 22 juillet 2011

Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public (Annexes confidentielles)

Classement arrêté par la Chambre de première instance :

សាធារណៈ / Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

ឯកសារដើម	
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):	
22 / 07 / 2011	
ម៉ោង (Time/Heure) : 11:50	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé du dossier: Ratanak	

LISTES DE DOCUMENTS POUR LES PREMIÈRES PHASES DU PROCÈS

Déposée par:

Avocats de M. KHIEU Samphan

Me SA Sovan

Me Jacques VERGÈS

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Shéhérazade BOUARFA

Mariette SABATIER

Auprès de:

La Chambre de première instance

NIL Nonn

Silvia CARTWRIGHT

THOU Mony

Jean-Marc LAVERGNE

YA Sokhan

Les Co-procureurs

Mme CHEA Leang

M. Andrew CAYLEY

Les avocats des parties civiles

PICH Ang

Elisabeth SIMONNEAU FORT

PLAISE À LA CHAMBRE

1. Conformément à l'ordonnance de la Chambre de première instance du 13 janvier 2011 prise en application de la Règle 80 du Règlement intérieur,¹ M. KHIEU Samphan a communiqué le 19 avril 2011, **et en même temps que les autres parties**, les listes de documents qu'il entendait présenter à la Chambre.²
2. Le 27 juin 2011, la Chambre de première instance a demandé aux parties d'indiquer quels documents ou éléments de preuve de leur liste elles considéraient comme pertinents pour les premières phases du procès.³
3. M. KHIEU Samphan dépose ce jour les listes demandées, en distinguant les documents figurant déjà au dossier (Annexe A) - qu'il s'agisse de documents à proprement parler (Annexe A.1) ou de procès-verbaux et bandes d'audition (Annexe A.2) - et les nouveaux documents (Annexe B).
4. Il maintient les précédents arguments développés lors du dépôt de ses listes en avril dernier sur la violation de ses droits fondamentaux,⁴ l'indisponibilité de l'ensemble des éléments du dossier,⁵ ainsi que sur l'authenticité des documents provenant du DC-Cam.⁶

**SOUS TOUTES RÉSERVES,
ET CE SERA JUSTICE**

	Me SA Sovan	Phnom Penh	
<i>p.</i>	Me Jacques VERGÈS	Paris	
Date	Nom	Lieu	Signature

¹ Ordonnance aux fins du dépôt de pièces dans le cadre de la préparation du procès, 13 janvier 2011, Doc. n°E9.

² Listes de documents, 19 avril 2011, Doc. n°E9/29.

³ Transcription d'audience du 27 juin 2011, Doc. n°E1/4.1, p. 25, L. 13 à 25.

⁴ Listes de documents, 19 avril 2011, Doc. n°E9/29, par. 5 à 8.

⁵ *Ibidem*, par. 9 à 16.

⁶ *Ibid.*, par. 17 à 21.